



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

ANAH

Question écrite n° 8028

## Texte de la question

M. Francisque Perrut attire l'attention de M. le ministre du logement sur l'insuffisance des crédits de l'ANAH prévus dans la loi de finances pour 1994. Cette situation est préjudiciable à la relance du bâtiment. Il souhaite que la totalité du produit de la taxe additionnelle au droit de bail soit affectée en priorité à l'ANAH. Cette décision permettrait d'inciter les particuliers à réinvestir dans l'immobilier. Il tient à lui rappeler que 1 milliard de crédits génère 3 milliards de francs de travaux et près de 10 000 emplois. Il lui demande donc s'il peut encore prendre des mesures pour améliorer l'état de son budget sur ce point.

## Texte de la réponse

À la suite du débat budgétaire au Parlement, la dotation d'intervention de l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH) a été fixée à 2,3 milliards de francs pour 1994. Cette augmentation de 300 MF par rapport à la loi de finances initiale pour 1993 permet de maintenir les crédits au niveau exceptionnellement élevé du plan de relance et confirme la volonté du Gouvernement de soutenir l'activité du bâtiment en particulier dans le secteur de l'amélioration de l'habitat. Cette dotation est comparable au dernier chiffre connu de la recette de la taxe additionnelle au droit au bail (soit 2 346 MF en 1992) et proche de la prévision de recettes pour 1994 (soit 2 400 MF). Ainsi, l'ANAH devrait être en mesure en 1994 de pourvoir sa bonne performance d'activité de 1993. L'effort budgétaire de l'État en faveur de l'amélioration de l'habitat pour 1994 s'élève globalement à 2,9 milliards de francs dont 2 300 MF pour l'ANAH et 600 MF pour la prime à l'amélioration de l'habitat (PAH). Le suivi de la consommation de ces lignes budgétaires fera l'objet d'un examen attentif en 1994.

## Données clés

**Auteur :** [M. Perrut Francisque](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 8028

**Rubrique :** Logement

**Ministère interrogé :** logement

**Ministère attributaire :** logement

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 15 novembre 1993, page 4004

**Réponse publiée le :** 17 janvier 1994, page 280